



Paris, le 14 mars 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

La carte mobilité inclusion : une réalité concrète pour les personnes en situation de handicap

Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, s'est rendue aujourd'hui à Flers-en-Escrebieux dans le département du Nord pour rencontrer les équipes de l'Imprimerie Nationale en charge de la fabrication des cartes mobilité inclusion.

Créée par la loi « Pour une République numérique » et conformément à l'engagement pris par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap le 11 décembre 2014, cette carte unique, sécurisée et moderne remplace progressivement depuis le 1^{er} janvier 2017 les cartes en format papier délivrées jusqu'alors aux personnes handicapées : les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

Le bénéfice attendu est multiple. Il s'agit, entre autres, de mettre fin aux fraudes qui pénalisent au premier chef les personnes handicapées (notamment en matière de droit à stationnement). Mais aussi de diminuer les délais d'attente pour les personnes qui s'élèvent aujourd'hui en moyenne à quatre mois, sachant que les cartes mobilité inclusion sont fabriquées et expédiées par l'Imprimerie Nationale en 48 heures directement au domicile des personnes.

La nouvelle délivrance de la CMI s'appuie sur la plateforme e-Administration développée par l'Imprimerie Nationale, permettant de simplifier les traitements avec une sécurité maximale des données personnelles. L'expertise de l'Imprimerie Nationale a permis enfin de faire de la CMI un titre infalsifiable doté des meilleures sécurités physiques et numériques, que les forces de l'ordre pourront contrôler sur le terrain grâce à des appareils de type smartphone.

Les premières cartes ont été remises officiellement par le Premier ministre et la Secrétaire d'Etat vendredi 10 mars, lors d'un déplacement à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Perpignan.

La création de cette carte est un acte fort de modernisation et de simplification au profit de millions de personnes.

Ségolène NEUVILLE a déclaré : « *Au-delà de l'objectif de simplification, la création de la carte mobilité inclusion est aussi l'occasion de conforter les personnes handicapées dans leurs droits. Il s'agit en effet d'une carte sécurisée et moderne, contrairement aux cartes qu'elle remplace, qui avaient un format un peu désuet, qui résistaient mal au temps et faisaient souvent l'objet de faux, spécialement la carte de stationnement.* »

Didier TRUTT, Pdg du Groupe Imprimerie Nationale déclare « *Le Groupe Imprimerie Nationale est heureux d'être le partenaire des MDPH et des conseils départementaux dans la conception et le déploiement de cette nouvelle carte mobilité inclusion, infalsifiable, et de sa plateforme de délivrance dématérialisée. La protection et l'aide au respect des droits des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie à travers cette CMI est une vraie source de fierté pour le Groupe Imprimerie Nationale et l'ensemble de ses collaborateurs.* »

Contacts presse

Cabinet de Ségolène NEUVILLE : 01 40 56 50 35 / 01 40 56 85 57 - cab-phe-presse@sante.gouv.fr
Groupe Imprimerie Nationale : 01 40 58 87 15 – romain.galesne-fontaine@imprimerienationale.fr